



Agence de logement des Forces canadiennes



Rapport annuel 2022-2023



Défense nationale National Defence

Canada



Table des matières

01	La cheffe de la direction présente le bilan de l'année	4
02	À propos de l'Agence	6
03	Résultats	10
	La Politique de défense du Canada – <i>Protection, Sécurité, Engagement</i>	10
	Améliorer les logements pour le personnel des FAC	10
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre du portefeuille de logements	11
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules	12
	Sondage auprès des occupants	13
	Cadre ministériel des résultats	15
	Projets en vedette	16
04	Distribution de fonds	18
05	États financiers	19

Pour nous joindre

Agence de logement des Forces canadiennes
 Édifice Major-General Georges R. Pearkes
 101, promenade du Colonel By, Ottawa ON K1A 0K2

Téléphone : 1-888-459-CFHA (2342)

Courriel : cfha-alfc@forces.gc.ca

canada.ca/logements-militaires

Suivez-nous sur:



01

La cheffe de la direction PRÉSENTE LE BILAN DE L'ANNÉE

Depuis 1996, l'Agence de logement des Forces canadiennes (ALFC), organisme de service spécial (OSS), fournit, au nom du ministère de la Défense nationale (MDN), des solutions en matière de logement aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et à leurs familles. Au cours de l'exercice 2022-2023, soit en contexte post-pandémique, l'ALFC a fourni des services de logement à environ 26 000 membres des FAC et à leurs familles, dans plus de 11 650 unités de logement résidentiel (ULR) dans 27 bases et escadres au Canada.

Les problèmes de disponibilité et d'abordabilité pour les personnes à la recherche d'un logement partout au Canada ne font que s'aggraver depuis quelques années en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui préoccupe tous les Canadiens. Les militaires partagent la même réalité; toutefois, ces préoccupations sont amplifiées par les réinstallations plus fréquentes associées au service militaire. Cela s'est traduit par une demande accrue de logements de militaires du MDN, comme en témoignent nos listes d'attente qui sont plus longues que jamais. Le nombre moyen de personnes sur la liste d'attente pour un logement de militaire du MDN au cours de l'exercice 2022-2023 était de 1 466, ce qui était beaucoup plus élevé que jamais au cours des années précédentes.

Explorer de nouvelles stratégies pour répondre à la crise du logement militaire

En réponse aux pressions croissantes sur les logements de militaires exacerbées par la crise du logement à l'échelle du Canada, l'ALFC a commencé activement à explorer des stratégies pour atténuer ces pressions. Une telle initiative comprend la conception et la construction d'immeubles à logements supplémentaires, similairement au modèle fructueux établi à Comox. Nous avons également commencé à explorer des solutions de rechange grâce à des efforts de collaboration avec le secteur privé. Au cours de l'exercice 2022-2023, l'ALFC a lancé des demandes de renseignements à l'intention de l'industrie afin de déterminer la volonté et la capacité de collaborer avec le MDN pour avoir accès à davantage de logements à ses cinq emplacements prioritaires : Borden, Kingston, Edmonton, Esquimalt et Trenton; on s'attend à ce que les résultats sur les solutions de rechange possibles soient disponibles au début de l'exercice 2023-2024.

Amélioration du logement militaire au cours de l'exercice 2022-23

Un autre type d'effort consistait à poursuivre les travaux étendus courants de remplacement liés au cycle de vie afin de maintenir efficacement le portefeuille existant. Au cours de l'exercice 2022-2023, l'Agence a investi plus de 145 M\$ dans le portefeuille de logements résidentiels et les services de logement, réalisant des projets de construction, des rénovations et des réparations liées au cycle de vie dans plus de 3500 ULR. Grâce à cet investissement, la cote nationale de l'évaluation de l'état (EE) est passée de 3,14 en 2022 à 3,18 en 2023, tandis que le nombre d'ULR dans un état « inférieur à la moyenne » a diminué considérablement de 2022 à 2023, passant de 2 148 à 1 695 ULR.

Les initiatives écologiques de l'ALFC font progresser l'efficacité énergétique

Une grande partie des travaux réalisés au cours de la dernière année ont contribué à améliorer l'efficacité énergétique à l'appui de la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada (GC). L'ALFC poursuit son partenariat avec Ressources naturelles Canada (RNCan) pour établir une base de référence sur les émissions de gaz à effet de serre de l'ALFC et planifier un portefeuille carboneutre d'ici 2050. Dans le cadre de l'initiative 2 milliards d'arbres de RNCan, l'ALFC a également réalisé des projets de plantation d'arbres à Wainwright, Moose Jaw et Dundurn, où un total de 3 830 arbres ont été plantés.

Dépasser les objectifs : Succès de la CDC et de l'ALFC en matière d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Par une collaboration entre Construction de Défense Canada (CDC) et l'ALFC à l'échelle régionale et des emplacements, les avantages pour les Autochtones ont été réalisés principalement par la mise en œuvre d'un ensemble volontaire de marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA). L'ALFC a constamment augmenté ses contrats avec des entreprises dirigées par des Autochtones et dépassé les cibles (en nombre, valeur monétaire et pourcentage de notre programme d'investissement d'une année à l'autre). Au cours de l'exercice 2022-2023, 11,8 % des contrats pour ces activités ont été attribués à des entreprises autochtones, ce qui dépasse largement la cible de 5 %.

Sondage 2023 : Satisfaction élevée à l'égard des logements de l'ALFC malgré les difficultés

Le Sondage sur la satisfaction de la clientèle en matière de logement du MDN de 2023 a révélé que sept occupants sur 10 demeurent satisfaits des services de l'ALFC, ce qui ressemble à la position de référence de 2020. Cela peut être considéré comme un signe de la résilience de l'ALFC et d'un haut niveau d'adaptabilité face à de nombreux problèmes liés à la pandémie et l'après-pandémie, comme le manque de matériel ainsi que la disponibilité des entrepreneurs et métiers.

Les principales raisons de la satisfaction étaient la propriété elle-même et sa situation à proximité de la base ou l'escadre. Par ailleurs, l'état de la propriété a été défini comme la principale raison de l'insatisfaction, ce qui montre les différences observées au sein du portefeuille étant donné que des investissements importants au cours des dernières années ont amélioré l'état de nombreuses ULR tandis que des ULR à améliorer subsistent. L'abordabilité demeure la principale raison pour laquelle les membres des FAC choisissent d'habiter un logement du MDN, avec une augmentation importante de 64 % à 70 % qui le mentionnent spontanément.

L'ALFC a continué à s'appuyer sur son obtention du Prix Canada pour l'excellence (niveau Platine) d'Excellence Canada, en faisant la promotion d'une culture d'amélioration continue, en modernisant les pratiques opérationnelles, en tirant parti des technologies et des outils les plus récents pour nos employés, occupants et demandeurs, et en améliorant les capacités d'analyse de données de l'Agence pour une meilleure prise de décisions. De nouveaux processus numériques visant à simplifier le service et à améliorer l'expérience numérique pour les clients continuent d'être ajoutés depuis que l'ALFC a lancé la page Web de services aux occupants en 2022. Au total, plus de 8 000 soumissions, dont plus de 5 000 demandes de logement, ont été reçues au moyen des formulaires en ligne. L'ALFC prépare d'autres formulaires à ajouter à la page Web, offrant ainsi un service modernisé aux occupants.

En plus du Sondage sur la satisfaction de la clientèle, le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) a été mené en 2022. D'une année à l'autre, l'ALFC reçoit constamment des résultats positifs à la suite de ce sondage, la majorité des employés de l'ALFC indiquant qu'ils sont fiers de leur travail (91 %) et qu'ils possèdent les outils, la technologie et le matériel nécessaires pour faire leur travail (89 %).

Malgré les difficultés opérationnelles post-pandémiques, l'ALFC a rempli son mandat au cours de la dernière année et a maintenu son niveau d'excellence en tant qu'organisme, en mettant l'accent sur l'amélioration continue. L'ALFC demeure engagée à exécuter le Programme de logements résidentiels de la Défense (PLRD) pour respecter les exigences ministérielles, gouverner avec diligence ses ressources et logements de militaires, et poursuivre l'amélioration de ses activités et services, de façon à répondre aux besoins en constante évolution des FAC et de leurs militaires.

Paola Zurro, P.Eng., ing.
Cheffe de la direction
Agence de logement des Forces canadiennes




02

À PROPOS DE l'Agence

Aperçu des logements de militaires

Agence de logement des Forces canadiennes

L'Agence de logement des Forces canadiennes (ALFC) est un organisme de service spécial (OSS) établi en 1995 afin de mener le Programme de logements résidentiels de la Défense (PLRD) du MDN. L'Agence fonctionne entièrement au sein du ministère de la Défense nationale (MDN), avec des pouvoirs de niveau 1 (N1) accordés en vertu de sa charte d'OSS approuvée par le Conseil du Trésor.

L'ALFC constitue l'autorité de gestion des logements de militaires depuis 1996. Les objectifs et buts stratégiques de l'ALFC constituent le fondement de ses activités. Un ensemble de valeurs fondamentales guide les membres de son personnel dans leur engagement envers l'excellence en matière de gestion et de service à la clientèle et la concrétisation de la vision de l'Agence.

Rôles et responsabilités

L'ALFC a la responsabilité de mener le PLRD en collaboration avec ses clients et intervenants. En vertu de son mandat, l'Agence vise deux buts :

Le maintien de la qualité de vie des membres de FAC et de leurs familles par la prestation de services de logement;

et

La gestion responsable et durable de l'infrastructure de logement du Ministère.

Mandat, mission, vision et valeurs de l'ALFC

Gérer les logements contrôlés par l'État pour le MDN, s'assurer que les biens sont entretenus de façon convenable, et élaborer et mettre en œuvre des plans visant à répondre aux futurs besoins résidentiels des membres des FAC.

NOTRE
MANDAT

L'ALFC gère les biens et offre des services d'hébergement à l'appui des exigences des FAC et de leurs membres.

NOTRE
MISSION

NOS
VALEURS

Les valeurs de l'ALFC incarnent notre conduite lorsque nous interagissons au quotidien avec nos clients et entre nous.

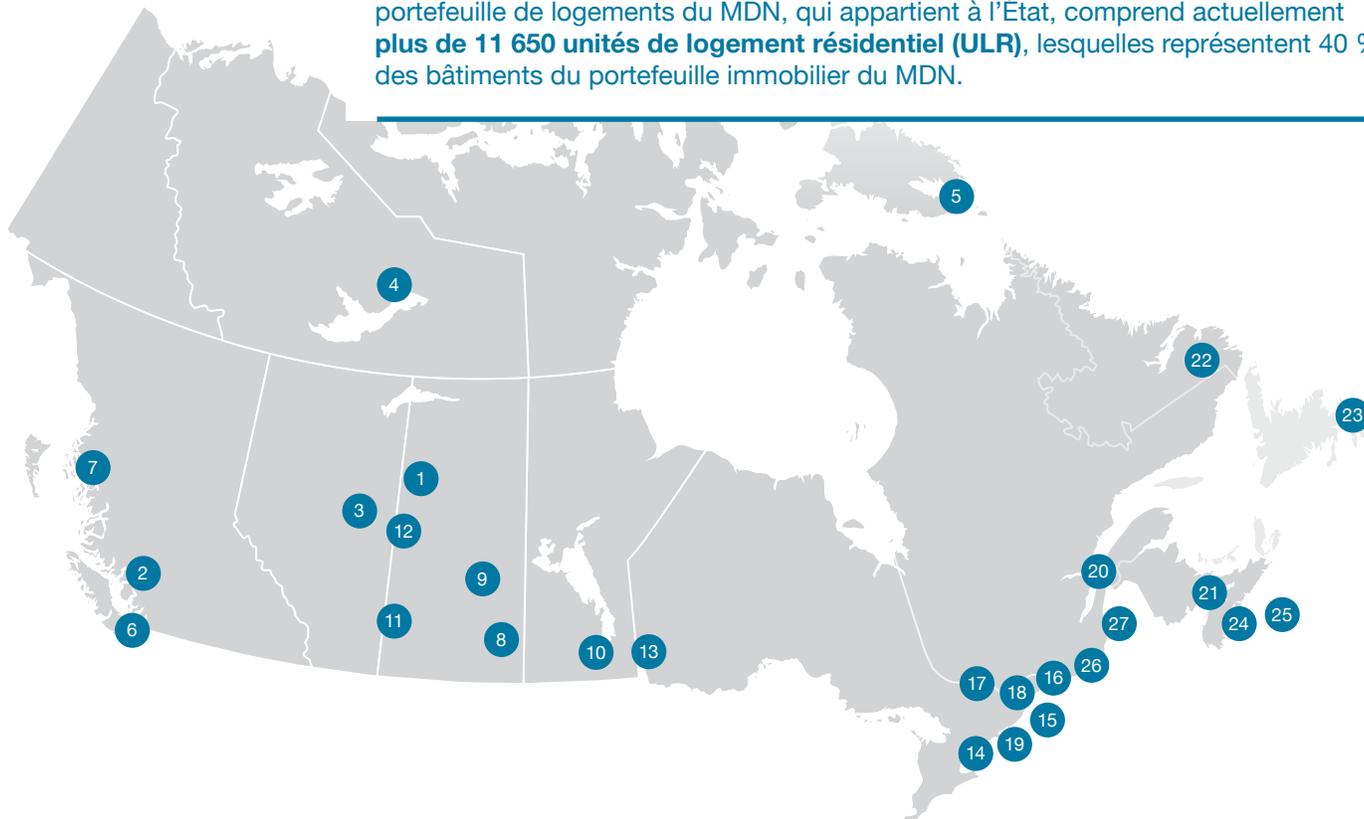
AXÉ SUR LE CLIENT
ENGAGEMENT
TRAVAIL D'ÉQUIPE
RESPECT
SOUPLESSE

NOTRE
VISION

L'ALFC sera le chef de file reconnu sur tous les aspects des solutions en matière de logement pour l'État.

Emplacements des logements du ministère de la Défense nationale

L'ALFC entretient et exploite des logements de militaires à 27 emplacements situés sur des bases des Forces armées canadiennes (FAC) à l'échelle du Canada. Le portefeuille de logements du MDN, qui appartient à l'État, comprend actuellement **plus de 11 650 unités de logement résidentiel (ULR)**, lesquelles représentent 40 % des bâtiments du portefeuille immobilier du MDN.



Hiéarchie régionales – Emplacements et nombre d'unités

Pacifique et de l'ouest

- 1 Cold Lake | 703
- 2 Comox | 263
- 3 Edmonton | 504
- 4 Yellowknife | 109
- 5 Iqaluit | 3
- 6 Esquimalt | 709
- 7 Masset | 6
- 8 Moose Jaw | 171
- 9 Dundurn | 28
- 10 Shilo | 651
- 11 Suffield | 175
- 12 Wainwright | 185
- 13 Winnipeg | 474

Centre

- 14 Borden | 675
- 15 Kingston | 473
- 16 Ottawa | 145
- 17 North Bay | 182
- 18 Petawawa | 1 620
- 19 Trenton | 548

Québec et de l'est

- 20 Bagotville | 359
- 21 Gagetown | 1 438
- 22 Goose Bay | 231
- 23 Gander | 70
- 24 Greenwood | 562
- 25 Halifax | 485
- 26 Montréal | 190
- 27 Valcartier | 710

Programme de logements résidentiels de la Défense



Le PLRD veille à fournir des logements locatifs aux membres des FAC chaque fois que les fonctions l'exigent. Ce programme est un élément essentiel pour rendre possibles les activités des FAC, et sert à fournir aux membres et à leurs familles des options de logements locatifs afin d'appuyer les exigences opérationnelles militaires aux endroits où les logements du secteur privé sont soit en nombre insuffisant, soit inadéquats.

En juin 2017, le chef d'état-major de la défense (CEMD) a confirmé un besoin opérationnel de logements de militaires du MDN afin d'appuyer le style de vie militaire unique, les recrues dans les FAC (officiers et militaires du rang subalternes) au début de leur carrière ainsi que les militaires en entraînement prolongé. On a déterminé que ces groupes pourraient avoir besoin d'un accès aux logements du MDN dans le cadre de leur transition vers la vie militaire ainsi que des activités d'entraînement professionnel et opérationnel d'appui, et à titre de mécanisme essentiel pour réduire au minimum les facteurs de stress auxquels font face les familles de militaires en raison des demandes uniques liées au service militaire.

En plus des besoins opérationnels en matière de logement, le cadre stratégique établit que les logements de militaires du MDN doivent également soutenir les postes isolés, les résidences désignées, les accords militaires étrangers et les endroits où la capacité du marché est limitée.

Le portefeuille existant n'est pas suffisant pour répondre aux besoins des FAC, comme l'a déclaré le CEMD, étant donné qu'il ne possède pas la combinaison appropriée de tailles de logements, ni ne répond aux besoins à certains endroits en raison des difficultés de disponibilité et d'abordabilité dans le secteur privé.

Une analyse complète a été effectuée en 2018 et approuvée par le Conseil du logement en janvier 2019; elle indiquait qu'il existait des défis en matière de logement pour des milliers de membres des FAC, qui nécessitaient une intervention à plusieurs niveaux, non seulement par de nouvelles constructions ou acquisitions, mais aussi par des changements à la politique, à la rémunération et aux avantages sociaux, ainsi que d'autres services et appuis possibles pour les membres des FAC.

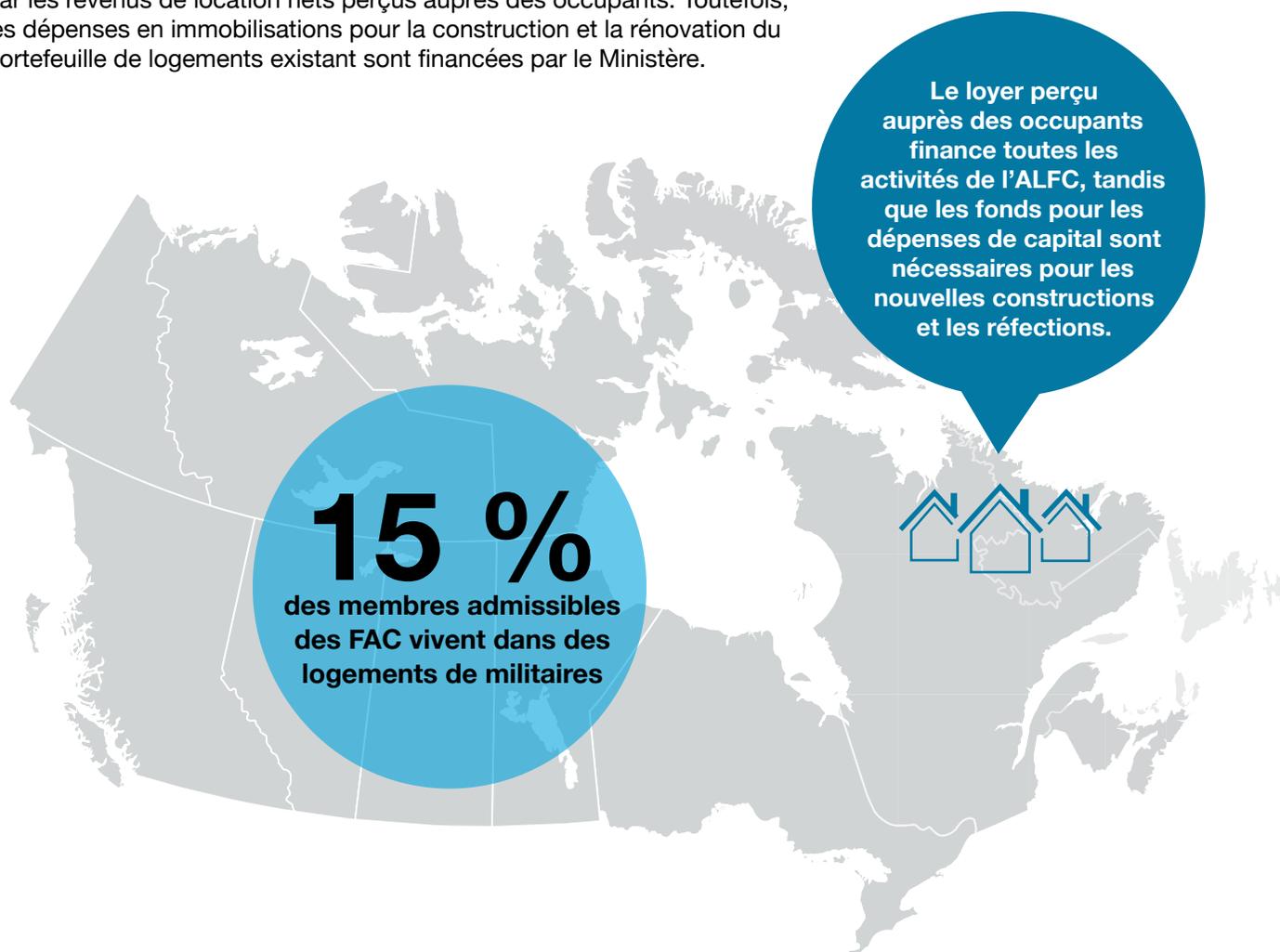
Une fois que sera terminé l'examen de la politique en matière de logement (qui doit être approuvée au printemps 2024 et mise en œuvre d'ici décembre 2024), l'ALFC disposera d'un an après la mise en œuvre pour examiner et réviser les exigences en matière de logement, élaborer un plan d'intervention à proposer, et soumettre la politique au MDN pour que celui-ci l'examine et prenne une décision sur l'affectation des ressources destinées aux plans d'investissement qui sont requises pour répondre aux besoins des FAC en matière de logement.

À l'heure actuelle, plus de 15 % des membres admissibles des FAC vivent dans des logements de militaires. Pour ces membres, non seulement ces logements sont situés près du travail et des commodités locales, mais ils créent aussi un milieu communautaire positif et sûr qui favorise la qualité de vie des militaires et de leur famille. Cela importe surtout pour les nouveaux membres des FAC en transition vers la vie militaire.

La majorité du portefeuille de logements se compose de maisons unifamiliales et jumelées de trois ou quatre chambres construites dans les années 1950 et 1960. La construction d'un plus grand nombre de logements et le maintien de l'état général du portefeuille de logements résidentiels du MDN sont les principales priorités du PLRD.

Le PLRD intègre la gestion des biens immobiliers avec la prestation de services de logement afin de remplir son mandat. Les activités opérationnelles comprennent l'attribution des logements aux occupants, la collecte et la gestion des revenus de location, les opérations au siège social et aux emplacements, les travaux d'entretien et de réparation des logements, la planification et l'élaboration du portefeuille stratégique, ainsi que la réalisation des projets immobiliers.

Les dépenses de fonctionnement du programme, y compris l'entretien et les réparations courants, sont financées par les revenus de location nets perçus auprès des occupants. Toutefois, les dépenses en immobilisations pour la construction et la rénovation du portefeuille de logements existant sont financées par le Ministère.



03

Résultats

3.1 La Politique de défense du Canada - Protection, Sécurité, Engagement

3.1.1 Améliorer les logements pour le personnel des FAC

Les investissements dans le portefeuille de logements ont continué de mettre en œuvre l'initiative 104B de la Politique de défense du Canada - Protection, Sécurité, Engagement (PDPSE), qui propose d'améliorer les logements pour le personnel des FAC.

L'exercice 2022-2023 a été marqué par un programme de remplacement lié au cycle de vie et d'amélioration des immobilisations qui a continué d'harmoniser le portefeuille avec les besoins des FAC, y compris l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'amélioration de l'état et la revitalisation des collectivités. Les activités opérationnelles de l'ALFC ont permis de s'assurer que les logements étaient en bon état et que les quartiers étaient bien entretenus.

En 2022-2023, l'ALFC a investi plus de 145 M\$ dans des projets tels que :



La construction de nouvelles ULR à Comox (voir la section Projets en vedette) et à Shilo ainsi que d'importants projets de rénovation ont été mis en œuvre partout au pays.



Nouveaux duplex à Shilo, au Manitoba. Il s'agit d'ULR jumelées de deux étages, à 3 chambres, 1,5 salle de bain, sous-sol complet et garage séparé. 14 ULR (7 bâtiments) ont été construites dans le cadre du projet.

3.1.2 Réduire les émissions de gaz à effet de serre du portefeuille de logements

L'ALFC travaille à s'aligner sur les objectifs énoncés dans la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada. L'Agence prend des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique du portefeuille de logements et réduire les émissions de gaz à effet de serre en intégrant ces objectifs à ses programmes d'entretien, de rénovation et de construction.

L'ALFC, en partenariat avec l'équipe de recherche CanmetÉNERGIE-Ottawa de RNCan, travaille à l'élaboration de stratégies qui nous aideront à décarboniser notre portefeuille de logements résidentiels au cours des trois prochaines décennies.

L'Agence s'efforce d'intégrer les principes de préparation à la carboneutralité dans la plus récente version des Normes de conception et des devis de l'ALFC pour les rénovations. Dans le cadre de notre programme de construction, l'ALFC poursuit la conception d'un immeuble de six logements prêts pour la carboneutralité. La conception finale du bâtiment est prévue pour la fin de 2023. La conception de cet immeuble marque le début de la première phase d'un programme de construction plus vaste prévu à de nombreux emplacements dans les bases et escadres au cours des prochaines années. La construction d'immeubles à logements contribuera à un portefeuille plus dense et durable.

Notre participation au [programme 2 milliards d'arbres](#) du gouvernement du Canada a poursuivi sa mise en œuvre à Wainwright en Alberta, ainsi qu'à Dundurn et à Moose Jaw en Saskatchewan, par la plantation d'un total de 3 830 arbres. Des milliers d'arbres supplémentaires sont prévus à plusieurs endroits, dont Dundurn, Moose Jaw et Trenton en Ontario, et ce, en 2023 et au-delà.

Les travaux liés au cycle de vie et de rénovation réalisés cette année contribuent à l'engagement de l'ALFC à l'égard de l'efficacité énergétique et de la durabilité, conformément aux objectifs du gouvernement du Canada. L'amélioration du confort des occupants et la réduction des coûts des services publics sont des avantages supplémentaires de ces importants travaux.

AMÉLIORATIONS DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



354
chauffe-eau
remplacés



533
rénovations
extérieures
exécutés



471
générateurs d'air
chaud remplacés



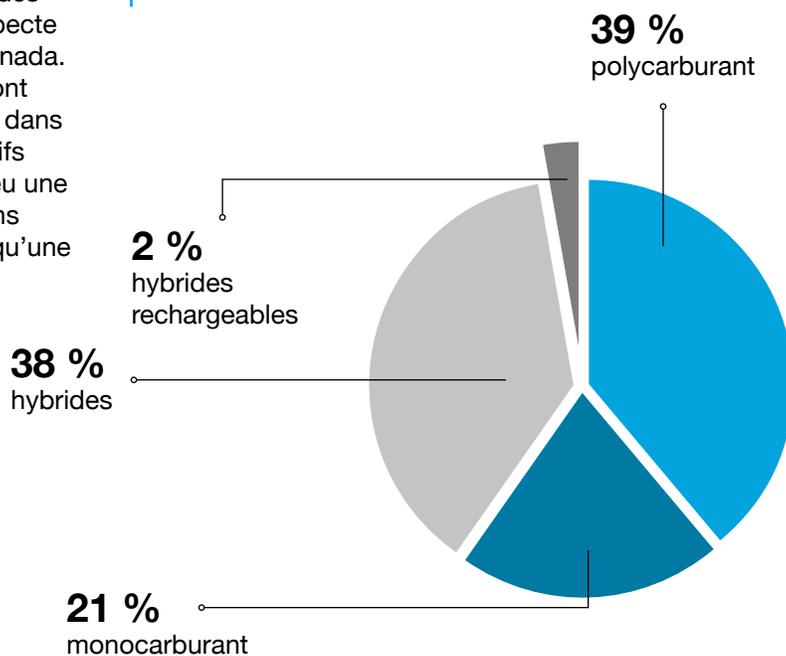
3.1.3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules

L'ALFC affecte 450 000 \$ par année à l'achat de nouveaux véhicules dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert. La plupart des achats de véhicules consistent à remplacer les véhicules à essence par des hybrides ou des hybrides rechargeables, ce qui respecte la politique d'écologisation du gouvernement du Canada. Seul un très petit nombre de véhicules à essence sont remplacés par d'autres à essence, et ce, seulement dans des circonstances spéciales qui appuient les objectifs environnementaux de la politique. Il y a également eu une légère augmentation des achats en raison de besoins opérationnels particuliers, mais cela ne représente qu'une petite partie de l'ensemble des achats.

77 véhicules répartis dans 24 emplacements :

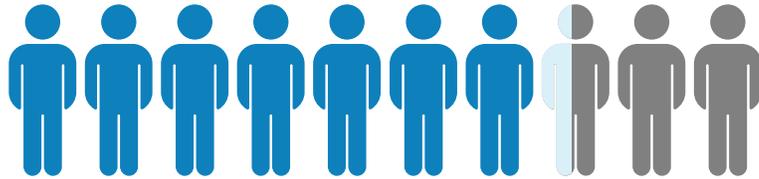
- 30 polycarburant;
- 16 monocarburant;
- 29 hybrides;
- 2 hybrides rechargeables.

40% de passage à l'hybride
2% de véhicules à zéro émission



3.2 Sondage auprès des occupants

Conformément aux valeurs de l'ALFC axées sur le client, l'Agence cherche à déterminer et mettre en œuvre l'amélioration continue des services offerts aux occupants des logements du MDN dans les bases et escadres des FAC partout au Canada. En 2023, l'ALFC a mené son cinquième sondage auprès des occupants des FAC, lequel a lieu tous les trois ans depuis 2014. Grâce à une réadministration périodique du sondage auprès des occupants, les indicateurs de rendement clés peuvent être évalués au fil du temps.



Une majorité (70 %) des occupants sont au moins assez satisfaits de leur logement actuel, ce qui est semblable aux résultats de 2020 (73 %).

Le sondage en ligne précédent a été mené en 2020, juste avant la pandémie. Les résultats de ce sondage indiquent que l'ALFC a réussi à surmonter les difficultés continues liées à la prestation de services pendant la longue pandémie. Malgré les problèmes relatifs à la chaîne d'approvisionnement, la pénurie d'entrepreneurs et la hausse des coûts des matériaux, la satisfaction des occupants à l'égard de leur logement, ainsi que leur point de vue sur les services et communications de l'ALFC, maintiennent pour la plupart la position de référence positive.

- **Raisons de la satisfaction** : les principales raisons de la satisfaction sont la propriété elle-même (81 %, comme les années précédentes) et l'emplacement (31 %, avec une légère hausse par rapport à 2020).

Raisons de la satisfaction : les principales raisons de la satisfaction sont la propriété elle-même (81 %, comme les années précédentes) et l'emplacement (31 %, avec une légère hausse par rapport à 2020).

- **Aspects à améliorer** : les principales préoccupations demeurent l'état de l'ULR (83 %) et les problèmes de réparation et d'entretien (58 %). De plus, un tiers (33 %) des occupants préféreraient des caractéristiques comme plus d'espace d'entreposage, une salle de bain supplémentaire, ou bien un garage ou sous-sol.
- **Le lieu compte** : les deux tiers (68 %) trouvent l'endroit attrayant, surtout parce qu'il est pratique (50 %) d'être près de la base ou l'escadre.
- **Options limitées** : un tiers (35 %) estimaient qu'ils avaient peu de choix, tandis qu'un autre quart (25 %) aimaient la facilité de ne pas devoir chercher un logement ailleurs.

LE SAVIEZ-VOUS?

Si vous habitez un logement du MDN et que vous avez un grave problème d'entretien qui n'est pas réglé dans les 30 jours suivant la déclaration écrite, et que ce problème est indépendant de votre volonté, vous pouvez demander une réduction temporaire du loyer.

- Vous pouvez amorcer ce processus en informant par écrit le bureau de votre emplacement de l'ALFC du problème.
- La réduction du loyer prendra fin une fois le problème réglé.



Raisons de choisir un logement du MDN



70 %

Abordabilité

*comparativement à 64 %
en 2020



68 %

Emplacement

*50 % en raison de la proximité
de la base ou l'escadre



35 %

Options limitées



25 %

Commodité

64 % à 70 %

L'abordabilité demeure la principale raison pour laquelle les gens choisissent d'habiter un logement du MDN, avec une augmentation importante de 64 % à 70 % qui le mentionnent spontanément.

L'ALFC utilisera les résultats de la recherche pour :

- Évaluer la satisfaction des clients de l'ALFC par rapport aux services fournis;
- Déterminer les aspects à améliorer;
- Rendre compte du rendement du Ministère.

Le Sondage sur la satisfaction de la clientèle en matière de logement du MDN constitue un autre exemple de l'engagement de l'ALFC à l'atteinte de l'excellence du service par lequel l'Agence répond aux besoins de nos clients en évaluant notre rendement.



3.3 Cadre ministériel des résultats

La Politique sur les résultats établit les exigences fondamentales en ce qui concerne la responsabilité des ministères fédéraux canadiens à l'égard de l'information sur le rendement et de l'évaluation du rendement, tout en mettant en évidence l'importance des résultats dans la prise de décisions en matière de gestion et de dépenses ainsi que dans les rapports publics. Le Cadre ministériel des résultats (CMR) est la vision stratégique du mandat de la Défense, affichant ses responsabilités essentielles et des renseignements clés sur le rendement pour encadrer la conversation publique. Il aide les Canadiens et parlementaires à comprendre ce que nous faisons, ce que nous cherchons à réaliser et comment nous déterminerons si nous y sommes parvenus.

Le portefeuille de l'ALFC est bien entretenu : la cote nationale de l'évaluation de l'état (EE) est passée de 3,14 en 2022 à 3,18 en 2023. Ce résultat montre que la performance du portefeuille est satisfaisant et que l'état de tous les emplacements s'améliore (voir le tableau ci-dessous). Cela indique que l'Agence effectue d'importants travaux d'entretien courant et de remplacement liés au cycle de vie.

Sommaire d'évaluation de l'état des logements de l'ALFC - avril 2023

Site	Nombre d'unités				Évaluées*	État moyen 2022	État moyen 2023	Changement 2022-2023
	Sous la moyenne	Moyenne	Au-dessus de la moyenne	Neuf ou comme neuf				
Bagotville	5	279	58	16	358	3,25	3,29	↑
Borden	115	482	45	33	675	3,21	3,21	–
Cold Lake	160	496	38	9	703	3,11	3,16	↑
Comox	2	201	43	6	252	3,22	3,27	↑
Dundurn	9	13	0	6	28	3,16	3,31	↑
Edmonton	12	430	52	11	505	3,20	3,25	↑
Esquimalt	0	676	28	3	707	3,15	3,21	↑
Gagetown	218	1 072	130	15	1 435	3,17	3,20	↑
Gander	2	53	8	8	71	3,27	3,45	↑
Goose Bay	101	117	9	6	233	3,08	3,10	↑
Greenwood	1	525	16	21	563	3,16	3,21	↑
Halifax	84	373	25	0	482	3,06	3,13	↑
Kingston	3	466	1	0	470	3,08	3,08	–
Montreal	13	175	3	0	191	3,10	3,15	↑
Moose Jaw	11	127	27	7	172	3,21	3,30	↑
North Bay	20	148	8	6	182	3,25	3,25	–
Ottawa	24	115	3	3	145	3,08	3,10	↑
Petawawa	118	1 351	97	67	1 633	3,18	3,23	↑
Shilo	116	425	70	28	639	3,18	3,23	↑
Suffield	0	169	2	4	175	3,06	3,16	↑
Trenton	64	413	55	16	548	3,16	3,21	↑
Valcartier	379	319	4	0	702	2,95	2,95	–
Wainwright	19	121	28	18	186	3,34	3,37	↑
Winnipeg	219	244	12	0	475	2,96	2,98	↑
Total national	1 695 14,7 %	8 790 76,2 %	762 6,6 %	283 2,5 %	11 530	3,15	3,18	↑

* Note : Les unités évaluées incluent les logements d'urgence, mais excluent les unités patrimoniales, les unités louées, les emplacements pour maisons mobiles, les espaces de bureau, les unités avec une évaluation de l'état de 0 et d'entreposage des CSL et les propriétés non-résidentielles.

Le programme d'investissement de l'ALFC continue de se développer en réponse aux besoins opérationnels en matière de logement, au financement de base garanti (à l'appui de la planification pluriannuelle) et aux pressions accrues sur le marché canadien de l'habitation. Le PLRD connaît de graves difficultés lorsque le temps manque pour obtenir du financement, que les périodes de construction ou de rénovation s'étirent et qu'il manque d'entrepreneurs.

Bien que l'Agence ait poursuivi son travail d'amélioration des logements pour le personnel des FAC au cours de l'exercice 2022-2023, l'année n'a pas été sans difficultés qui ont mis à l'épreuve la capacité de notre personnel à changer rapidement de cap et à s'adapter. Le dérêcho, phénomène comparable à une tornade survenu dans la région de la capitale nationale (RCN) en mai 2022, a endommagé 48 % du portefeuille d'Ottawa, y compris l'infrastructure électrique, ce qui a nécessité des coûts de réparation prévus de plus de 100 000 \$. L'emplacement de logements d'Ottawa, y compris le CSL, a été privé d'électricité durant 11 jours, et des problèmes d'approvisionnement ont nécessité l'achat de pièces de réparation à l'extérieur de la région. Grâce aux plateformes de travail virtuelles élaborées pendant la pandémie de COVID-19, le personnel a été en mesure d'administrer les réparations à distance pendant la panne de courant à l'emplacement, et a pu effectuer des visites quotidiennes sur place pour surveiller les progrès jusqu'à ce que le courant soit rétabli.



Domages causés à des ULR à Ottawa, dans la RCN, par la tempête dérêcho en mai 2022

3.4 Projets en vedette

Nouveaux appartements à Comox

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'ALFC a réalisé la construction d'un immeuble de 12 logements. Cet immeuble était l'un des quatre construits au cours des quatre phases du projet qui a duré quatre ans. Chaque logement de l'immeuble compte deux chambres, une salle de bain et un espace de rangement intégré, en plus d'une case. L'aire de séjour totale est de 903 pi². Chaque appartement possède deux cases de stationnement réservées ainsi qu'une enceinte de rangement extérieure.



Plantation d'arbres partout au Canada

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'ALFC a établi un partenariat avec RNCAN pour appuyer la plantation d'arbres dans les emplacements de logements résidentiels partout au Canada.

La plantation d'arbres est en cours dans le cadre de l'engagement plus vaste de deux milliards d'arbres du gouvernement du Canada, programme qui aidera à atténuer les changements climatiques en investissant dans des solutions climatiques axées sur la nature. On prévoit que ces travaux permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre de jusqu'à 12 mégatonnes d'ici 2050. Le programme procurera également des avantages supplémentaires au Canada en améliorant la biodiversité, en créant des milliers de nouveaux emplois et en favorisant le bien-être humain grâce à la création d'espaces verts.

L'ALFC contribue à cet effort en élaborant des projets de plantation dans les 27 emplacements d'ici 2029. On estime que ces travaux comprendront la plantation de 14 450 arbres dans l'ensemble du portefeuille de l'ALFC au cours des cinq à sept prochaines années. Les coûts de ces projets de plantation d'arbres seront partagés également entre l'ALFC et RNCAN. La participation à ce programme aidera l'ALFC à :

- contribuer aux objectifs d'écologisation établis dans la Stratégie pour un gouvernement vert;
- assurer le bien-être des occupants des emplacements de logements résidentiels en favorisant un sentiment d'appartenance à la nature;
- réduire la pollution sonore;
- réduire l'érosion du sol et le ruissellement des eaux de pluie;
- prévoir un brise-vent pour les logements résidentiels;
- fournir de l'ombre aux occupants et bâtiments;
- améliorer l'esthétique.



Arbres prêts à être plantés au CSL de Wainwright.



Épinette blanche, pin tordu latifolié, peuplier baumier et cerisier de Pennsylvanie plantés au CSL de Wainwright.



Diverses espèces d'arbres plantés au CSL de Moose Jaw.

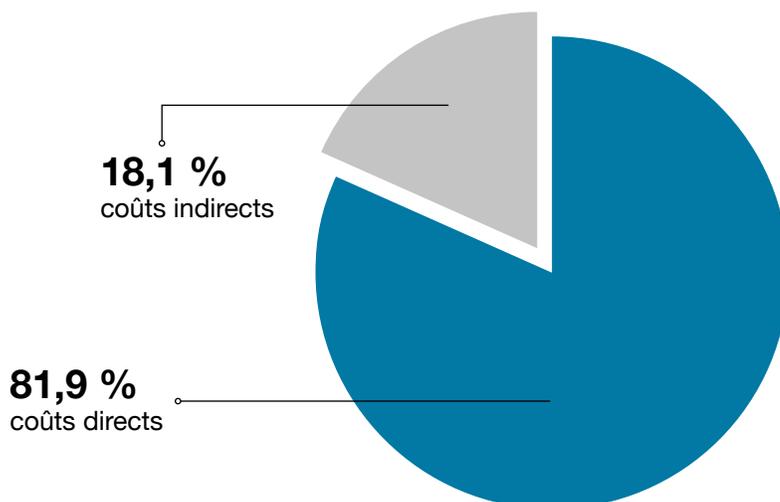
Diverses espèces d'arbres plantés au CSL de Dundurn.



3 830 ARBRES DE PLANTÉS

Les travaux ont débuté au cours de l'exercice 2022-2023 avec la plantation de 1 612 arbres à Wainwright, 1 613 à Moose Jaw et 605 à Dundurn. Des plans ont été élaborés pour l'exercice 2023-2024 afin de planter, en plus, 1 600 arbres à Moose Jaw, 694 à Dundurn et 916 à Trenton.

04

DISTRIBUTION
des fonds

Coûts directs		Coûts indirects	
33,3 %	Immobilisations et amélioration Travaux de construction et de réfection, ou travaux visant à améliorer un bien.	8,9 %	Salaires opérationnels Salaires du personnel des Centres de services de logement.
24,4 %	Cycle de vie et entretien Activités qui maintiennent la durée de vie utile du bien ou de ses composants (p. ex. remplacement de la toiture, du revêtement ou du générateur d'air chaud).	7,0 %	Salaires de l'organisation Salaires du personnel du siège social.
8,4 %	Réparations Activités qui visent à résoudre les pannes et les défaillances du bien, ou à intervenir en cas d'événement imprévu (réparation de structures en béton, de systèmes électriques, de la plomberie ou de systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air).	1,7 %	Dépenses générales de l'organisation Location de bureaux, services publics, fournitures, formation, services professionnels, déplacements des employés du siège social, études de marché et plans stratégiques pour chaque site.
15,7 %	Gestion des logements Activités directement liées à l'entretien régulier ou périodique des logements (p. ex. déneigement, tonte de pelouses, entretien général entre deux périodes de location) et à la gestion des logements vacants.	0,5 %	Dépenses générales des Centres de services de logement Activités récurrentes nécessaires aux activités des bureaux des sites (p. ex. location de bureaux, services publics, fournitures, formation et déplacements des employés des Centres de services de logement).
0,1 %	Démolition Activités liées à l'aliénation de logements autres que des immobilisations		

05

ÉTATS financiers

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 et toute l'information que renferme ces états incombe à la direction de l'ALFC. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2 des états, sur une base conforme à celle de l'exercice précédent.

La direction est responsable de l'intégrité et l'objectivité de l'information contenue dans ces états financiers. Une partie de cette information repose sur les évaluations et le jugement de la direction, autant qu'elle sache, et tient dûment compte des critères d'importance. Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de rapports, la direction tient un ensemble de comptes offrant une image centralisée des activités financières de l'Agence. L'information financière soumise dans la préparation des Comptes publics du Canada et incluse dans le Rapport sur les résultats ministériels du ministère de la Défense nationale (MDN) est conforme à ces états financiers.

La direction se charge en outre de maintenir un système efficace de contrôle interne des rapports financiers conçu pour garantir, dans la mesure du raisonnable, que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction s'efforce aussi de garantir l'intégrité et l'objectivité des données de ses états financiers par la sélection, la formation et le perfectionnement d'un personnel qualifié, par une organisation garantissant une division appropriée des tâches et par des programmes de communication visant à faire en sorte que les règlements, les politiques, les normes et les pouvoirs de la direction soient compris dans l'ensemble de l'Agence.

Les états financiers de l'ALFC n'ont pas été vérifiés.

Approuvé par :



Paola Zurro, P.Eng., ing.
Cheffe de la direction
Agence de logement des Forces canadiennes



Anthony Soares, CPA, CA
Directeur général
Finances, approvisionnements et gestion des ressources

Date : 1 février 2024

État de la situation financière (non vérifié) Clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)	2023	2022 Retraitement (note 12)
Obligations		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	76 426	74 049
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	1 352	1 748
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 5)	234 767	260 217
Avantages sociaux futurs (note 6)	636	754
Obligations totales	313 181	336 768
Actifs financiers		
Comptes débiteurs (note 7)	152	104
Actifs financiers totaux	152	104
Dette nette	313 029	336 664
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 8)	587 397	541 963
Actifs non financiers totaux	587 397	541 963
Situation financière nette	274 368	205 299

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Paola Zurro, P.Eng., ing.
Cheffe de la direction
Agence de logement des Forces canadiennes



Anthony Soares, CPA, CA
Directeur général
Finances, approvisionnements et gestion des ressources

Date : 1 février 2024

État des résultats et de la situation financière nette (non vérifié)
Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)	2023	2022 Retraitement (note 12)
Dépenses		
Planification stratégique pour le portefeuille de logements	914	802
Programmes sur les biens immobiliers	30 755	26 946
Programmes des activités relatifs aux logements et au service à la clientèle	95 299	90 519
Soutien au programme de logements pour les militaires, contrôle et coordination	9 707	9 186
Dépenses totales	136 675	127 453
Recettes		
Frais de gîte	102 377	99 197
Revenus divers	6 904	6 281
Revenus totaux	109 281	105 478
Coût de fonctionnement net	27 394	21 975
Financement du gouvernement et transferts		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	94 370	44 401
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	2 093	2 249
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(69 069)	(24 675)
Situation financière nette – début de l'année	205 299	180 624
Situation financière nette – fin de l'année	274 368	205 299

Information sectorielle (note 11).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette (non vérifié) Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)	2023	2022 Retraitement (note 12)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(69 069)	(24 675)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	65 694	50 468
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(20 260)	(17 624)
Rajustement des immobilisations corporelles	-	43 395
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	45 434	76 239
Hausse (baisse) nette de la dette nette	(23 635)	51 564
Dette nette – début de l'année	336 664	285 100
Dette nette – fin de l'année	313 029	336 664

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié)
Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)	2023	2022 Retraitement (note 12)
Activités d'exploitation		
Coût de fonctionnement net	27 394	21 975
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(20 260)	(17 624)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(2 093)	(2 249)
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs	48	7
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(2 377)	(2 031)
Baisse (hausse) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	396	(102)
Baisse (hausse) des passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	25 450	(6 242)
Baisse (hausse) des avantages sociaux futurs	118	199
Encaisse utilisée par les activités d'exploitation	28 676	(6 067)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	65 694	50 468
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	65 694	50 468
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	94 370	44 401

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Remarques liées à l'état financier (non vérifié)

1. Pouvoir et objectifs

L'ALFC a été créée en octobre 1995 à titre d'organisme de service spécial (OSS) provisoire du MDN. Elle a ensuite reçu le statut d'OSS permanent en mars 2004. Le MDN reçoit du Parlement le pouvoir de dépenser les revenus par l'entremise d'une loi de crédits. De plus, il assure le financement des activités d'exploitation de l'ALFC au moyen des recettes nettes en vertu d'un crédit générées par les frais de gîte perçus à même le portefeuille de logements et versés au crédit de la Défense. Par ailleurs, le programme d'immobilisations de l'Agence est financé grâce au crédit ministériel.

L'ALFC gère les logements contrôlés par l'État au nom du MDN, de façon à garantir que ces biens résidentiels, qu'ils soient occupés ou disponibles, sont entretenus selon des normes convenables. De plus, l'ALFC élabore et met en œuvre des plans pour répondre aux besoins futurs des membres des FAC en matière de logement.

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'Agence a mis en œuvre un nouveau Cadre ministériel des résultats (CMR) composé de quatre principales responsabilités. Il remplace l'architecture d'harmonisation de programmes (AHP) utilisée au cours des années précédentes.

Le nouveau CMR définit clairement les résultats à atteindre, mesure soigneusement les progrès réalisés et, surtout, communique aux Canadiens ce qui a été accompli en leur nom et les ressources utilisées pour le faire.

Au cours de l'exercice 2021-2022, l'Agence a mis en œuvre un nouveau segment du CMR afin de mieux représenter ses activités. Le nouveau segment intitulé « Revenus » comprend tous les revenus générés par les frais de gîte et les recouvrements divers. Avec l'ajout de ce nouveau segment, le CMR de l'Agence compte maintenant cinq principales responsabilités.

Les activités associées aux responsabilités de base ont été harmonisées et regroupées dans le nouveau CMR, comme résumé ci-dessous :

(a) Planification stratégique pour le portefeuille de logements – CMR 6.4.1

Mener les activités de planification du portefeuille stratégique et d'élaboration du programme; analyser et déterminer les besoins en matière de logement et émettre une orientation pour le programme.

(b) Programmes sur les biens immobiliers – CMR 6.4.2

Gérer les programmes de biens immobiliers qui sont des logements, y compris les programmes de construction, de réfection et d'amélioration d'unités de logement résidentiel (ULR), ainsi que les projets de rationalisation et d'aliénation du portefeuille de logements.

(c) Programmes des activités relatifs aux logements et au service à la clientèle – CMR 6.4.3

Gérer les logements ainsi que les programmes de cycle de vie des biens, de réparation et d'entretien. La gestion des logements comprend le paiement du déneigement, de la tonte du gazon, de l'entretien ménager, de l'aménagement paysager, du contrôle des animaux nuisibles ainsi que des services publics. Les travaux liés au cycle de vie comprennent le remplacement de composants ou d'assemblages majeurs en fin de vie utile ou presque à la fin de leur vie utile. Les réparations servent à remettre les biens endommagés ou usés dans leur état de fonctionnement normal.

Fournir des services de logement aux membres des FAC, y compris l'attribution de logements, l'établissement et la collecte des frais de gîte, la coordination des emménagements et déménagements, les relations avec la clientèle, les conditions d'occupation, les ententes liées aux permis et les demandes d'entretien.

(d) Soutien au programme de logements pour les militaires, contrôle et coordination – CMR 6.4.4

Gérer, contrôler et surveiller le programme de logements des familles de militaires afin d'atteindre les résultats du programme attendus. Comprend les activités de soutien au programme telles que les services intégrés, la gestion financière, la planification, les approvisionnements, les services de ressources humaines, les services et l'infrastructure de TI, la gouvernance, la mesure du rendement, les rapports sur les relations et la gestion des partenariats ainsi que les conseils relatifs aux logements du MDN et des FAC.

(e) Recettes – CMR 6.4.5

Les revenus locatifs sont générés par les frais d'hébergement pour les unités de logement résidentiel (ULR) et les recouvrements divers, y compris les recouvrements pour dommages.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables gouvernementales énoncées ci-après, qui sont fondées sur les normes comptables pour le secteur public du Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisation de crédit net

L'ALFC reçoit du Parlement l'autorisation d'utiliser un crédit net, avec l'approbation d'une loi de crédits. Le crédit net constitue l'autorisation de dépenser les recettes générées par les frais de gîte perçus afin de compenser les dépenses connexes.

L'Agence reçoit également un financement supplémentaire grâce au crédit ministériel pour offrir des activités dirigées par le MDN.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre tous les encaissements et décaissements, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les recettes nettes en vertu d'un crédit, plus les fonds supplémentaires utilisés au cours de l'exercice, à l'exclusion du montant des recettes non disponibles comptabilisées par l'Agence. Elle tient au délai qui s'écoule entre le moment où une transaction se répercute sur les crédits parlementaires et le moment où elle est traitée par l'entremise du Trésor.

(d) Recettes

Les recettes provenant de frais de gîte sont comptabilisées en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Les autres recettes sont comptabilisées dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et dentaires sont comptabilisés à titre de dépenses d'exploitation à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite

Les employés civils admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), offert par plusieurs employeurs et administré par le gouvernement du Canada. Les contributions du Ministère au Régime sont facturées dans le compte de l'année où elles ont été engagées et représentent l'obligation ministérielle totale en vertu du Régime. La responsabilité du Ministère par rapport au Régime se limite à ses contributions.

ii. Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ prévues dans leur convention collective ou leurs conditions d'emploi. Ces indemnités s'accumulent à mesure que les employés effectuent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme d'indemnités de départ des employés a pris fin en 2012. Les employés touchés par ces changements ont obtenu l'option de recevoir immédiatement la totalité ou une partie des avantages gagnés jusqu'alors, ou de recevoir la valeur entière ou restante de ces avantages à la fin de leur service au sein de la fonction publique.

(g) Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants qui sont prévus être réalisés; une provision est créée pour les comptes débiteurs dont le recouvrement est jugé incertain. Une provision pour créances douteuses représente la meilleure estimation possible de la direction des pertes probables dans les comptes débiteurs. La provision est déterminée en tenant compte d'une analyse de l'expérience des pertes antérieures et d'une évaluation des conditions actuelles.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 30 000 dollars sont comptabilisées selon leur coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire et étalé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Catégorie d'immobilisation	Période d'amortissement
Bâtiments (nouvelle construction)	40 ans
Bâtiments (amélioration)	20 ans
Travaux en cours	Une fois en service, selon la catégorie d'immobilisation
Véhicules	6 ans

(i) Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Un passif environnemental pour la décontamination de lieux contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont remplis : il existe une norme environnementale, la contamination dépasse la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité, on s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient abandonnés et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant. Le passif rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant requis pour décontaminer les lieux afin qu'ils respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Si la probabilité de la responsabilité du gouvernement n'est pas déterminable, un passif

éventuel est indiqué dans les notes aux états consolidés.

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque tous les critères suivants sont remplis : il existe une obligation légale d'engager des coûts de mise hors service en rapport avec une immobilisation corporelle, l'opération ou l'événement passé donnant lieu au passif de mise hors service s'est produit, on envisage de renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Les coûts de mise hors service d'une immobilisation sont normalement inscrits à l'actif et amortis sur sa durée de vie utile résiduelle estimée. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations peut survenir en lien avec une immobilisation corporelle qui n'est pas comptabilisée ou qui n'est plus utilisée de manière productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service d'immobilisations est comptabilisé en charges. L'évaluation du passif est la meilleure estimation par le gouvernement du montant nécessaire à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. Lorsque les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures et sont estimables et prévisibles, il faut utiliser la technique de la valeur actuelle. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement et est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever la décontamination. Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

(j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment où les présents états sont préparés, la direction croit que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les obligations de décontaminer, le passif pour les avantages sociaux futurs, la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer considérablement des estimations. Les estimations de la direction sont révisées périodiquement, et les modifications nécessaires sont comptabilisées dans les états financiers de l'exercice au cours duquel elles sont connues.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées et évaluées conformément aux normes comptables applicables. Comme il s'agit de la première année de mise en œuvre, il existe des incertitudes inhérentes à la définition et la quantification des obligations, à l'évaluation du calendrier et de l'ampleur des flux de trésorerie futurs, et à la détermination des taux d'actualisation appropriés. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comptabilisées, présentées dans la note 5 de ces états financiers, peuvent faire l'objet de révisions au cours de périodes ultérieures, à mesure que de l'information supplémentaire est disponible et que le processus d'estimation est affiné. La direction continuera à évaluer et à mettre à jour les mesures si nécessaire en fonction des nouveaux développements et de l'évolution des circonstances.

(k) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations entre entités sont des opérations effectuées entre des entités sous contrôle commun. Les opérations entre entités sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i) Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de charges sur une base brute et évalués à la valeur d'échange.
- (ii) Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

L'Agence reçoit une portion de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur.

Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de l'Agence pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations de l'exercice utilisées :

(en milliers de dollars)	2023	2022 Retraitement (note 12)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	27 394	21 975
Rajustements pour les éléments affectant le coût de fonctionnement net, sans toutefois avoir une incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(20 260)	(17 624)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(2 093)	(2 249)
(Hausse) baisse des avantages sociaux futurs	118	199
Baisse (hausse) des passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	25 450	(6 242)
(Hausse) baisse des indemnités de vacances et de congés compensatoires	396	(102)
Rajustements aux comptes créditeurs de l'année précédente	(2)	(283)
Autres rajustements	6 344	25
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais sans incidence sur les autorisations	9 953	(26 276)
Rajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	65 694	50 468
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	65 694	50 468
Autorisations de l'exercice utilisées	103 041	46 167

b) Autorisations fournies et utilisées :

(en milliers de dollars)	2023	2022 Retraitement (note 12)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	94 370	44 401
Revenus non disponibles pour dépenser		
Variation de la situation nette du Trésor		
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	(48)	(7)
(Diminution) augmentation des créditeurs, charges à payer	2 377	2 031
Rajustements aux comptes créditeurs de l'année précédente	(2)	(283)
Autres rajustements	6 344	25
Autorisations de l'exercice utilisées	103 041	46 167

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente en détail les comptes créditeurs et les charges à payer de l'Agence :

(en milliers de dollars)	2023	2022 Retraitement (note 12)
Comptes créditeurs – autres ministères et organismes	6 765	4 568
Comptes créditeurs – parties externes	67 669	67 484
Total des créditeurs	74 434	72 052
Autres obligations	1 992	1 997
Total des créditeurs et charges à payer	76 426	74 049

5. Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent :

(en milliers de dollars)	2023	2022 Retraitement (note 12)
Responsabilité en matière de décontamination des lieux contaminés	1 039	642
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	233 728	259 575
Total des passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	234 767	260 217

(a) Décontamination de lieux contaminés

L'Approche fédérale en matière de lieux contaminés du gouvernement établit un cadre de gestion des lieux contaminés par une démarche fondée sur les risques. Dans le cadre de cette approche, le gouvernement a répertorié les lieux contaminés recensés dans les terres fédérales, permettant ainsi de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière uniforme. Cette approche systématique permet d'identifier les lieux où le risque est élevé, de manière à consacrer en priorité les ressources limitées à ceux qui présentent le plus grand risque pour l'environnement et la santé humaine.

L'Agence a relevé 11 ULR (contre 10 en 2021-2022) où une contamination peut exister et où une évaluation, une décontamination et une surveillance peuvent être nécessaires. L'Agence a enregistré un passif brut de 103 900 dollars (642 000 dollars en 2021-2022) pour ces ULR. Cette estimation du passif a été déterminée sur la base d'évaluations de lieux effectuées par des experts environnementaux qui ont examiné les résultats des évaluations de lieux et proposé des solutions de décontamination possibles.

Aucune autre ULR n'a été identifiée à ce jour et aucun passif n'a été comptabilisé. Les passifs seront déclarés dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée.

(b) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

L'Agence a enregistré des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le désamiantage et l'enlèvement d'autres matières dangereuses dans les bâtiments.

Les changements dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au cours de l'exercice étaient les suivants :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Solde d'ouverture	259 575	253 458
Révisions des estimations	(32 086)	-
Charge de désactualisation*	6 239	6 117
Solde de clôture	233 728	259 575

* La charge de désactualisation correspond à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations en raison de l'écoulement du temps.

Les dépenses futures non actualisées pour les projets prévus qui constituent le passif, ajustées en fonction de l'inflation, sont de 441 957 000 dollars (443 785 000 dollars au 31 mars 2022).

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la disposition sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Taux d'actualisation	2,8 à 3,8 %	2,4 à 2,5 %
Période d'actualisation et délai de règlement	2 à 48 ans	3 à 49 ans
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %

Les efforts continus de l'Agence concernant l'évaluation des lieux contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations supplémentaires.

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de l'Agence participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent en fonction d'une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq années consécutives les mieux rémunérées. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées selon l'inflation.

Tant les employés que le Ministère versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de la modification apportée à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions relatives au Plan d'action économique de 2012, les cotisants ont été divisés en deux groupes distincts, à savoir le groupe 1 pour les employés inscrits au Régime en date du 31 décembre 2012, et le groupe 2 pour les employés adhérant au Régime à partir du 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2022-2023 s'élève à 212 400 dollars (222 500 dollars en 2021-2022). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à 1,02 fois (1,01 fois pour 2021-2022) les cotisations des employés et, pour le groupe 2, à 1,00 fois (1,00 fois en 2021-2022) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'Agence par rapport au Régime se limite à ses contributions. Les excédents ou les déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

(en milliers de dollars)	2023	2022
Charges de retraite	2 124	2 225

b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés de l'Agence étaient fondées sur l'admissibilité de l'employé, les années de service et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Toutefois, de 2011 à 2012, l'accumulation de l'indemnité de départ en cas de départ volontaire a cessé progressivement pour presque tous les employés. Les employés touchés par ces changements ont obtenu l'option de recevoir la totalité ou une partie des avantages gagnés jusqu'alors, ou de recevoir la valeur entière ou restante de ces avantages au moment de leur départ de la fonction publique.

Les changements dans les obligations au cours de l'exercice étaient les suivants :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Obligation au titre des indemnités – début de l'année	754	953
Dépenses pour l'année	(3)	(177)
Indemnités versées durant l'année	(115)	(22)
Obligation au titre des indemnités – fin de l'année	636	754

7. Comptes débiteurs

Le tableau ci-dessous présente en détail les soldes des comptes débiteurs de l'Agence :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Comptes débiteurs – parties externes	435	316
Comptes débiteurs – autres ministères et organismes	-	(6)
Total partiel	435	310
Moins : provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(283)	(206)
Comptes débiteurs nets	152	104

8. Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente en détail le coût des immobilisations corporelles :

(en milliers de dollars)	Solde au début de l'année	Rajustements	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde à la fin de l'année
Bâtiments et ouvrages					
Logements	508 582	72 866	-	-	581 448
Travaux en cours	220 318	(72 866)	65 285	-	212 737
Véhicules	441	-	409	-	850
Immobilisations corporelles brutes	729 341	-	65 694	-	795 035

Le tableau ci-dessous présente en détail l'amortissement des immobilisations corporelles et leur valeur comptable nette :

(en milliers de dollars)	Solde au début de l'année	Rajustements	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde à la fin de l'année
Bâtiments et ouvrages					
Logements	187 303	-	20 106	-	207 409
Travaux en cours	-	-	-	-	-
Véhicules	75	-	154	-	229
Total	187 378	-	20 260	-	207 638

Le tableau ci-dessous présente en détail l'amortissement des immobilisations corporelles et leur valeur comptable nette :

(en milliers de dollars)	Valeur comptable nette	
	2023	2022 Retraitement (note 12)
Bâtiments et ouvrages		
Logements	374 039	321 279
Travaux en cours	212 737	220 318
Véhicules	621	366
Total	587 397	541 963

Les dépenses d'amortissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 s'élèvent à 20,26 millions de dollars (17,62 millions de dollars en 2021-2022).

Les biens immobiliers résidentiels gérés par l'ALFC ont été transférés à partir du MDN au moment de la création de l'Agence, avec une valeur d'acquisition nulle au lieu du coût historique des biens et de leur valeur entièrement amortie. Cela s'explique par le fait que le portefeuille de logements résidentiels avait plus de 50 ans et qu'il n'y avait pas d'information précise sur les coûts depuis cette époque.

9. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et obligations pluriannuels en vertu desquels l'Agence sera tenue d'effectuer des paiements dans le cadre de ses programmes de paiements de transfert ou au moment d'obtenir des biens ou services. Les principales obligations contractuelles pouvant faire l'objet d'une estimation raisonnable se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28 et par la suite	Total
Projets	45 991	8 736	-	-	-	54 727
Location-exploitation	5 562	684	692	700	235	7 873
Total	51 553	9 420	692	700	235	62 600

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'Agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés peuvent également inclure des personnes qui sont des membres clés du personnel de direction ou des membres de la famille proche de ces personnes et des entités sous le contrôle, ou le contrôle partagé, d'un membre clé du personnel de direction ou d'un membre de la famille proche de cette personne.

L'Agence conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des modalités commerciales normales. L'Agence n'a relevé aucune transaction importante dont la valeur aurait été différente si les parties n'étaient pas liées.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, aux services juridiques, aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et à l'indemnisation des accidentés du travail. Ces services fournis sans frais ont été consignés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence comme suit :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	2 093	2 249
Total	2 093	2 249

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à en optimiser l'efficacité et le rendement, et à pouvoir offrir à moindre coût des programmes au public. Ainsi, le gouvernement fait appel aux organismes centraux et aux organisations de services communs, de sorte qu'un ministère puisse offrir des services sans frais au nom de tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence.

(b) Autres opérations entre apparentés

(en milliers de dollars)	2023	2022
Comptes créditeurs à d'autres ministères et organismes	6 765	4 568

Les charges et les revenus inscrits à la section b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits à la section a).

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle se fonde sur le Cadre ministériel des résultats (CMR) cité à la note 1 ainsi que sur les conventions comptables décrites dans le sommaire des principales conventions comptables à la note 2. Le tableau suivant présente les charges engagées et les revenus générés pour le cadre de résultats principal, par article principal de dépense et par type principal de revenus. Les résultats sectoriels pour la période sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Planification stratégique pour le portefeuille de logements	Programmes sur les biens immobiliers	Programmes des activités relatifs aux logements et au service à la clientèle	Soutien au programme de logements pour les militaires, contrôle et coordination	Recettes	2023	2022 Retraitement (note 12)
Dépenses d'exploitation							
Salaires et avantages sociaux	531	714	15 404	6 536	-	23 185	24 138
Services professionnels et spéciaux	367	2 221	4 986	434	-	8 008	7 423
Entretien et réparations	-	1 305	60 347	12	-	61 664	56 937
Amortissement	-	20 260	-	-	-	20 260	17 624
Services publics, matériaux et fournitures	-	-	7 575	357	-	7 932	7 172
Logements	-	-	4 639	676	-	5 315	4 950
Voyages et réinstallation	16	10	376	118	-	520	240
Communications	-	-	24	61	-	85	91
Publicité, impression et services connexes	-	-	8	2	-	10	15
Équipements et autres locations	-	-	56	10	-	66	75
Autres services	-	-	1 679	321	-	2 000	1 882
Dépenses liées aux immobilisations corporelles	-	-	109	1 177	-	1 286	764
Pertes liées aux aliénations d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Créances douteuses	-	-	77	-	-	77	7
Autres dépenses	-	6 245	19	3	-	6 267	6 135
Dépenses d'exploitation totales	914	30 755	95 299	9 707	-	136 675	127 453
Recettes							
Frais de gîte	-	-	-	-	102 377	102 377	99 197
Revenus divers	-	-	-	-	6 904	6 904	6 281
Revenus totaux	-	-	-	-	109 281	109 281	105 478
Coût de fonctionnement net	914	30 755	95 299	9,707	(109 281)	27 394	21 975

12. Rajustements aux résultats de l'année précédente

À compter du 1er avril 2022, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a approuvé les recommandations relatives à l'adoption d'une norme comptable spécifique aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui impose à toutes les entités du secteur public appliquant les normes comptables pour le secteur public de comptabiliser les coûts de mise hors service d'immobilisations au moment de la construction ou de l'acquisition de l'actif et d'ajouter ces coûts à la valeur de l'actif. Cette adoption a nécessité le regroupement de certains postes du bilan dans le cadre des rapports financiers. En outre, l'Agence a relevé une perte liée aux aliénations de 103 000 dollars survenue en 2018-2019. Cette perte, due à une erreur du système financier, a été découverte en 2022-2023.

Ces changements ont été appliqués rétroactivement et l'information comparative pour 2021-2022 a été retraitée. L'effet de ces rajustements est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dollars)	2022 Tel que précédemment déclaré	Effet du rajustement	2022 Retraitement
État de la situation financière			
Créditeurs et charges à payer	74 691	(642)	74 049
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	260 217	260 217
Obligations totales	77 193	259 575	336 768
Dettes nettes	77 089	259 575	336 664
Immobilisations corporelles	500 592	41 371	541 963
Actifs non financiers totaux	500 592	41 371	541 963
Situation financière nette	423,503	(218,204)	205 299

(en milliers de dollars)	2022 Tel que précédemment déclaré	Effet du rajustement	2022 Retraitement
État des résultats et de la situation financière nette			
Programmes sur les biens immobiliers	18 908	8 038	26 946
Dépenses totales	119 415	8 038	127 453
Coût de fonctionnement net	13 937	8 038	21 975
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(32,713)	8 038	(24 675)
Situation financière nette – début de l'année	390 790	(210 166)	180 624
Situation financière nette – fin de l'année	423 503	(218 204)	205 299

(en milliers de dollars)	2022 Tel que précédemment déclaré	Effet du rajustement	2022 Retraitement
État de la variation de la dette nette			
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(32 713)	8 038	(24 675)
Amortissement des immobilisations corporelles	(15 703)	(1 921)	(17 624)
Rajustement des immobilisations corporelles	-	43 395	43 395
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	34 765	41 474	76 239
Hausse (baisse) nette de la dette nette	2 052	49 512	51 564
Dette nette – début de l'année	75 037	210 063	285 100
Dette nette – fin de l'année	77 089	259 575	336 664

(en milliers de dollars)	2022 Tel que précédemment déclaré	Effet du rajustement	2022 Retraitement
État des flux de trésorerie			
Coût de fonctionnement net	13 937	8 038	21 975
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(15 703)	(1 921)	(17 624)
Diminution (augmentation) des créiteurs et charges à payer	(2 156)	125	(2 031)
Hausse des passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(6 242)	(6 242)